

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2021

FIN DE VIE - (N° 288)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS262

présenté par
M. Falorni, rapporteur

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« des demandes »

les mots :

« de la demande prévue au troisième alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.